L'abbé J. C. BÉRUBÉ

DE
L'UNION AVEC DIEU
PAR
L'EUCHARISTIE



RIMOUSKI :
IMPRIMERIE GENERALE S. VACHON
1918

L'abbé J. C. BÉRUBÉ

DE
L'UNION AVEC DIEU
PAR
L'EUCHARISTIE



RIMOUSKI :
IMPRIMERIE GENERALE S. VACHON
1918

Nihil obstat.

R.-PH. SYLVAIN, can.,
Cens. Libr.

11 janv. 1918.

IMPRIMATUR.

Die 13a januarii 1918.

† ANDREAS-ALBERTUS, Epus. Sti. Germani de Rimouski.

DE L'UNION AVEC DIEU

PAR

L'EUCHARISTIE

MOTIF, SUJET ET FIN DE CE TRAVAIL

Je crois devoir, *pour ma part,* répondre, par les pages suivantes, à l'intéressante étude que le R. Père Evers, S. S. S., vient de publier dans les *Annales des Prêtres-Adorateurs,* sous le titre : *L'Eucharistie et l'union avec Dieu.*

Après avoir hautement proclamé que l'Eucharistie, la Communion "est l'union la plus parfaite qui se puisse concevoir de Dieu avec l'homme ;" qu'"elle doit produire l'union la plus parfaite qui puisse exister entre Jésus-Christ et notre âme". il a entrepris de montrer que cette union est tout simplement "l'union par la grâce, par une augmentation spéciale de grâce", et que par la Sainte Communion notre corps même, nourri pourtant de sa chair et de son sang, ne contracte avec notre divin Sauveur aucune union réelle, aucune union proprement dite. (Annales, pages 138, 191, 213, 211.)

Eh bien, il me semble qu'on me dispute la possession d'un héritage sacré, du legs le plus précieux du Nouveau Testament, quand on me conteste l'union substantielle avec le Christ se donnant à nous en nourriture dans la Sainte Communion ; et c'est pour défendre ce trésor inestimable que j'entreprends de montrer, par l'enseignement de Notre-Seigneur, de l'Eglise, de saint Paul, des SS. Pères et des prin-

cipaux théologiens, que la Sainte Communion établit entre le Christ et le communiant bien disposé une union vraiment substantielle, corporelle en même temps que spirituelle.

Qu'on le remarque bien : je n'ai aucunement la prétention de juger. Ce qui est de moi dans ces pages n'est que l'expression de mon humble opinion, laquelle est entièrement soumise au jugement infaillible de l'Eglise et, en attendant, à la critique loyale des théologiens.

CHAPITRE I

L'ENSEIGNEMENT DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Les paroles de Notre-Seigneur touchant la Sainte Eucharistie peuvent se partager en trois groupes : celles par lesquelles il l'a promise ; celles par lesquelles il l'a instituée ; celles qu'il a prononcées après cette institution, après la dernière cène, et dont l'étude est renvoyée au chapitre suivant.

ARTICLE I

LES PAROLES DE LA PROMESSE

Je ne signalerai que les plus explicites du chapitre VI de l'Evangile selon saint Jean, en les faisant suivre de quelques commentaires. Jean, Ch. VI, v. 51.—"Je suis le pain vivant, moi qui suis descendu du ciel.

Ib. v. 52.—"Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde."

La chair de Notre-Seigneur, cette chair qu'il nous a promise et qu'il nous donne à manger dans l'Eucharistie, est une substance comme la manne, à laquelle il la compare, mais en attribuant une vie temporelle à celle-ci, miraculeusement tombée du ciel, pourtant, et une vie éternelle à celle-là, le vrai pain du ciel, dont la manne n'était que la figure. La vie puisée dans cet aliment substantiel ne peut donc pas être la vie de la grâce, qui n'est qu'un accident, un don surnaturel mais accidentel; ne peut être qu'une participation de la vie qui lui est propre en tant que partie substantielle d'une Personne divine.

Ib. v. 53.—Ce que Notre-Seigneur répond aux Juifs qui demandent: "Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger ?" le prouve encore plus clairement:

V. 54.—"En vérité, en vérité, je vous le dis: Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne bûvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous."

V. 55.—"Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle; et moi, je le ressusciterai au dernier jour."

Notre-Seigneur ne pouvait employer des expressions ni plus fortes ni plus claires. Il est certain qu'on peut avoir la vie de la grâce sans manger sa chair et sans boire son sang. Il parle donc ici manifestement d'une autre vie que celle de la grâce, d'une vie que la Sainte Communion seule peut donner.

Les paroles qu'il prononce ensuite, sans rendre plus forte en elle-même cette preuve irréfutable, la confirme :

V. 56.—"Car, dit-il, ma chair est vraiment nourriture et mon sang est vraiment breuvage." Sa chair est vraiment nourriture : donc elle nourrit vraiment celui qui la mange. Elle est vraiment une nourriture corporelle : donc elle nourrit vraiment le corps; ce que ne peut certainement pas faire la grâce sanctifiante. Qu'on ajoute, si l'on veut, que cette nourriture, corporelle en soi, est spirituelle dans sa fin, qui est, premièrement, de spiritualiser le corps humain, d'en faire, comme dit saint Paul, un corps spirituel, je n'y ai point d'ob-

jection, au contraire, puisque c'est une nouvelle preuve en faveur de mon opinion. Mais ce corps spiritualisé, ainsi que le corps même du Christ qui le spiritualise, reste un vrai corps, composé d'éléments matériels.

V. 57.—"Qui mange ma chair et boit mon sang, continue le Sauveur, entassant preuves sur preuves, demeure en moi et moi en lui."

L'union dont parle ici Notre-Seigneur, cette union si intime et si étroite qui le fait demeurer en nous et nous en lui, union qu'il contracte avec celui qui mange sa chair et boit son sang, le sang de la nouvelle alliance, ne peut pas être accidentelle, purement morale, comme celle que produit la grâce sanctifiante; ne peut être que substantielle comme la substance même qui la produit et qui en est le lien; lien vivant d'une vie divine qui a réconcilié le ciel et la terre (Col. I, 20 et 22) et rattaché le genre humain à son Créateur, à l'Etre infini, après avoir brisé ses chaînes et guéri ses blessures.

V. 58.—"Comme mon Père qui est vivant m'a envoyé, et que moi je vis par mon Père, ainsi celui qui me mange vivra aussi par moi," conclut Notre Seigneur.

Il est impossible d'interpréter ces paroles dans le sens d'une union purement morale avec le Sauveur, dans le sens d'une vie résultant de sa grâce, puisqu'il parle expressément de sa personne :. . . "Celui qui me mange," dit-il. C'est moi-même que l'on mange, c'est de moi-même que l'on vit, quand on communie.

Celui qui me mange, qui se nourrit de ma substance, vivra par moi, de ma substance, vraiment reçue dans la Sainte Communion, comme moi je vis par mon Père et de sa substance, vraiment reçue par la génération.

Cette conclusion est si claire, s'impose tellement que le Rév. Père Evers, n'osant pas la nier, mais croyant pouvoir l'éluder, l'exagère d'abord, sauf à se reprendre ensuite dans sa propre conclusion. Voulant tirer les paroles de Notre-Seigneur dans un sens favorable à son opinion, pour l'ap-

puyer sur elles comme sur un roc inébranlable (car bâtir sans elles serait bâtir dans le vide), il édifie sur elles un raisonnement dont les prémisses et la conclusion sont aux deux extrémités de la vie surnaturelle, sont aussi distantes que possible. Après avoir cité le verset 58e, qu'on vient de lire, il écrit, parlant de Notre-Seigneur :

"Comme s'il disait : *De même que le Père, qui est la vie par essence, m'a envoyé en ce monde et a donné à mon humanité sa propre vie divine, de même celui qui me mange dans l'Eucharistie recevra de moi communication de cette vie divine que le Père m'a donnée.* "Etre uni à Jésus-Christ et vivre de la vie divine du Christ, c'est donc, d'après la pensée du Sauveur lui-même, une seule chose.

"Or quelle est cette vie divine que Notre-Seigneur est venu apporter au monde, si ce n'est la vie de la grâce ? C'est donc par le moyen de la grâce que Jésus-Christ demeure en nous, qu'il s'unit à nous lorsque nous le recevons dans l'Eucharistie." (*Annales,* 246.)

Résumons ce raisonnement : Mon Père, qui est la vie par essence, a donné à mon humanité sa propre vie divine, que je communique à celui qui me mange dans l'Eucharistie ; et cette vie divine est la vie de la grâce.

Que le Rév. Père Evers daigne me permettre d'interpréter ses paroles (paroles qu'il fait siennes, s'il les emprunte) aussi librement qu'il se permet d'interpréter celles de Notre-Seigneur. Je veux le faire avec la même bonne foi et un égal amour de la vérité.

Remarquons d'abord la distance de la conclusion aux prémisses.

La vie de la grâce est au dégré inférieur, est le dégré le moins élevé de la vie surnaturelle de l'homme dans son union avec Dieu ; tandis que la "propre vie divine", la vie par essence, c'est l'identité avec Dieu, c'est l'essence divine, c'est Dieu même. Elle est donc infiniment plus élevée que la vie de la grâce.

La vérité ne serait-elle pas entre ces deux extrêmes ?

Cette "propre vie divine", la vie par essence, Dieu le Père la communique à son divin Fils en lui communiquant sa divine essence, toute sa substance. Le Père et le Fils la communiquent au Saint-Esprit en lui communiquant toute leur substance, une, indivisible, infinie. Mais cette "propre vie divine" est tellement propre à la Divinité qu'elle ne peut être communiquée même à l'humanité, à la nature humaine du Fils unique de Dieu; à plus forte raison ne peut-elle pas l'être à aucune autre créature. De sorte que la vie communiquée au communiant par l'Homme-Dieu, avec son corps et son sang donnés en nourriture, n'est qu'une participation de sa vie humaine.

En tant que Dieu, le Christ vit de la vie divine, de la substance divine de son Père. En tant qu'homme, il nous fait vivre de sa vie humaine, en nous nourrissant de sa substance humaine par l'Eucharistie. Mais qui ne voit combien cette vie humaine et cette substance humaine de l'Homme-Dieu l'emportent encore, en dignité et en excellence, sur la grâce, sur la vie de la grâce ? Il y a entre elles toute la différence qui existe entre un don de Notre-Seigneur et sa propre substance; substance humaine en soi, assurément, mais pourtant divine en ce sens qu'elle est vraiment la substance d'une Personne divine.

Les théologiens qui nient l'union corporelle du communiant avec Notre-Seigneur, quand ce divin Sauveur lui-même parle avec tant d'insistance de manducation, d'alimentation corporelle, et de l'union qu'il contracte avec celui qui mange sa chair et boit son sang, n'oublient-ils pas trop, en même temps, la grande place occupée par le corps dans la nature humaine, et l'importance extraordinaire du rôle joué par le corps humain dans la chute et la régénération de l'homme, rôle si profondément expliqué par l'apôtre saint Paul ?

Remarquons d'abord que c'est le corps qui a été fait le premier. Il convient donc qu'il soit le premier régénéré, que

soit commencée par lui, comme par la base naturelle, la réédification, la régénération de l'homme.

De plus, l'homme est tombé dans la mort, dans l'abîme de tous les maux et sous l'empire de Satan pour avoir mangé du fruit défendu. C'est donc le corps ou, plus exactement, cette manducation corporelle qui est la cause fondamentale de sa chute. Certes, l'âme ne pouvait pas être étrangère à un tel acte ; mais le corps devait y avoir sa part. Si notre premier père n'avait eu que le désir volontaire, sans le réaliser jamais, de manger du fruit défendu, serait-il tombé et nous aurait-il entraînés dans sa chute ? Je ne le pense pas. Dieu lui avait dit simplement : "Le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement." (Gen. II, 17.) Il fallait donc qu'il mangeât vraiment du fruit défendu pour devenir sujet à la mort.

Enfin, quant à nous personnellement, c'est premièrement par notre corps que nous héritons de sa faute et de son châtiment, notre âme sortant toute pure des mains du Créateur.

C'est donc le corps qu'il fallait premièrement guérir, transformer. Et, pour opérer cette transformation de l'homme d'une manière digne de l'Etre infini, infiniment bon, en commençant par le corps, il a fallu d'abord que son divin Fils se fît chair, suivant le mot de l'apôtre saint Jean, il a fallu qu'il prît notre chair (non pas notre âme, la sienne ayant été, comme la nôtre, créée tout entière) ; mais, pour rendre parfaite cette transformation, il nous faut ensuite manger, nous incorporer cette chair prise et immolée pour nous, boire ce sang, répandu pour nous et prix de notre rachat. Car il est clair que le Fils de Dieu ne s'est uni à notre nature que pour atteindre et s'unir par elle nos personnes. Eh ! que lui importait cette nature sans personnalité et profondément enfoncée dans la corruption ? Que gagnait-il à la faire sienne au prix de tant de souffrances et d'humiliations ? C'est nous-mêmes qu'il voulait gagner, régénérer, glorifier en elle et par elle. En prenant un corps humain, il l'a élevé jusqu'à

lui. En le sacrifiant, il nous a rachetés. En nous le donnant en nourriture, il nous le rend divinisé en sa personne, il nous unit à lui et nous élève nous-mêmes jusqu'à lui.

De sorte que par la Sainte Communion notre divin Sauveur, le nouvel Adam, couronne son oeuvre, oppose le remède suprême au péché du premier Adam, oppose manducation à manducation, la manducation du fruit suspendu à la croix, le véritable arbre de vie, et qui donne la vie éternelle, à la manducation du fruit empoisonné qui nous vouait à la mort éternelle.

Par la génération naturelle nous sommes naturellement et substantiellement unis au premier Adam; par la génération surnaturelle, par la rédemption, nous sommes surnaturellement unis au second Adam, et nous devons être, comme lui, substantiellement unis à la Divinité, pour atteindre le souverain dégré de perfection qu'il nous a mérité et qu'il nous communique dans la Sainte Communion, qui est la suprême expression de son amour pour nous : Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus; es-cam dedit timentibus se. (Ps. 110, v. 4.)

Nous avons des preuves certaines de la possibilité d'une telle union substantielle avec lui : 1° dans son incarnation même, qui est l'union la plus parfaite et la plus sublime qui soit possible entre Dieu et sa créature; 2° dans la maternité divine de la Bienheureuse Vierge Marie, si étroitement unie, et de corps et d'esprit, à son Divin Fils. A plus forte raison une union moins parfaite avec Dieu est-elle possible. Du reste, il est clair que l'union corporelle n'exclut pas l'union spirituelle avec l'âme et la divinité de Notre-Seigneur puisqu'elle est, au contraire, le fondement de cette union; de même qu'elle n'exclut pas l'union par la grâce sanctifiante; loin de là : plus la première est étroite, plus étroite doit être la dernière. Hé ! voyez donc : pour unir le Verbe à la nature humaine il a fallu deux grâces exceptionnelles : l'une infinie, c'est la grâce d'union; l'autre ne pouvant être infinie, mais, en lui, aussi grande que possible, dit le Pape Léon XIII (dans

Enc. *Divinum illud*), c'est la grâce sanctifiante. Et pour que la Bienheureuse Vierge Marie devînt sa mère, elle a dû être, dès le premier instant de son existence, pleine de grâce autant qu'il est possible à une pure créature.

ARTICLE II

LES PRINCIPALES PAROLES DE L'INSTITUTION

Pour instituer la Sainte Eucharistie, Notre-Seigneur prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses apôtres, en disant : "Prenez et mangez ; ceci est mon corps." Ensuite il prit la coupe de vin, la bénit et la leur donna en disant : "Buvez-en tous, ceci est mon sang qui sera répandu pour les rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi."

Par là notre divin Sauveur accomplit sa promesse de nous donner son corps à manger et son sang à boire pour nous faire vivre de sa vie, et nous unir à lui de la manière la plus intime et la plus étroite.

Ce que je viens d'écrire pour expliquer les paroles de la promesse me dispense de parler ici de l'union substantielle contractée avec Notre-Seigneur par la Sainte Communion ; union qui, dans mon humble opinion, est la fin principale de l'adorable sacrement.

Je crois devoir maintenant insister plutôt sur les graves inconvénients de l'opinion adverse, celle qui ne voit dans la Sainte Communion qu'une union purement morale, par la grâce sanctifiante, tout en admettant que le sacrement de l'Eucharistie est le plus grand des sacrements, tous les autres ne donnant, comme dit le R. Père Evers (283), que "des portions de grâce", et l'Eucharistie donnant la "totalité... la source même de la grâce ; "étant le point culminant de notre union avec Dieu par la grâce..."

Si l'Eucharistie ne nous unit à Dieu que par la grâce, je ne vois pas en quoi elle nous élève plus haut et nous unit plus étroitement à Dieu que le baptême, qui élève toujours les plus grands pécheurs bien disposés des portes de l'enfer aux portes du ciel, prètes à s'ouvrir pour les recevoir ; tandis que très souvent le communiant bien disposé lui-même et déjà saint, pourtant, s'il mourait aussitôt après avoir reçu le sacrement de l'Eucharistie, devrait descendre au fond du purgatoire, cet auguste sacrement n'effaçant pas toujours, comme le baptême, toute la peine due au péché.

La raison de cet immense avantage du baptême sur l'Eucharistie me paraît difficile à trouver s'ils donnent, celui-là une portion de grâce seulement ; celui-ci la plénitude, la source infinie de la grâce. Mais combien cette raison est facile à indiquer si l'Eucharistie donne vraiment l'auteur même de la grâce et de toute sainteté. C'est que, se donnant lui-même, l'Etre infini est beaucoup plus exigeant quant aux dispositions, outre l'état de grâce. Une petite âme peut bien recevoir entièrement une portion de grâce ; mais il faut une âme dilatée, si je puis dire, presque à l'infini par l'amour de Dieu pour recevoir convenablement cet Etre infini. Des réserves, des bornes volontaires à cet amour arrêtent l'Homme-Dieu et l'empêchent de se donner aussi pleinement qu'il le voudrait. Donnant l'Infini en échange d'une poussière, pour se donner lui-même sans réserve, il exige, et combien justement, qu'elle lui soit donnée sans réserve. Et ainsi, l'excellence même des dispositions requises pour recevoir avec tous ses fruits le sacrement de l'Eucharistie est une preuve de sa propre excellence, et je crois que le communiant ainsi parfaitement disposé qui mourrait aussitôt après avoir communié, non seulement irait droit au ciel, comme le baptisé mourant après son baptême, mais encore qu'il y serait plus élevé que lui dans la gloire. Mais si le sacrement de l'Eucharistie ne donnait que la grâce, il serait inférieur au baptême dans ses effets, du moins dans ses effets immédiats, comme il l'est certainement quant à la grande facilité de recevoir ce dernier sacrement.

L'opinion que je combats a d'autres inconvénients encore plus graves. Enseignant qu'il ne se donne dans l'Eucharistie que pour donner sa grâce, elle abaisse le Christ lui-même en faisant de lui le simple instrument de sa grâce, et de quelle manière !... Voyons, est-il croyable que le Christ en personne descende au fond de nos entrailles tout simplement pour nous donner sa grâce; descende pour une telle fin au fond de ce laboratoire où sont confusément mêlés les aliments, les éléments les plus divers non encore assimilés et dont une grande partie doit-être rejetée ? Un sacrement institué pour donner seulement la grâce peut-il être lui-même donné et reçu de cette manière, sans qu'il y ait sûrement contact entre le sujet et la matière prochaine du sacrement, matière qui est dans l'Eucharistie le corps et le sang du Sauveur; surtout si, comme l'enseigne (285) le R. Père Evers, ce contact est impossible dans l'Eucharistie, le corps de Notre-Seigneur y étant, dit-il, sans étendue ?

Mais alors, pas de contact, encore moins de communion; pas de communion, pas de sacrement reçu; pas de sacrement reçu, pas de grâce non plus !

Quelle étrange doctrine : le corps du Sauveur, sans étendue, sans contact possible avec les corps environnants, insaisissable, intangible et comme entouré de néant, puis des accidents du pain occupant tout l'espace qu'occupait le pain et détachés eux-mêmes de toute substance ! et cela dans un sacrement que ce divin Sauveur a institué pour s'unir à nous et nous communiquer sa vie avec sa substance vraiment donnée en nourriture !...

Cette doctrine désespérante a contre elle, heureusement, les paroles mêmes de l'institution. En effet, ces paroles de Notre-Seigneur : "Prenez et mangez; ceci est mon corps", montrent clairement que son corps a la même étendue, occupe le même espace que le pain, et que c'est lui-même qui est touché, pris et mangé sous l'apparence du pain, puisque c'est lui-même, et lui seul, que le Sauveur présente à chaque communiant. Il est donc aussi réellement touché qu'il est réelle-

ment pris et mangé. S'il ne pouvait pas même être touché, il pourrait encore moins être pris et mangé.

La doctrine que je combats a, de plus, contre elle, en ce point important, la décision d'un concile convoqué et tenu à Rome par le Pape Nicolas II, pour condamner l'hérésie naissante de Bérenger. Le saint concile fait dire à l'hérésiarque, rétractant ses erreurs, que le vrai corps du Christ est vraiment touché par le communiant, et même broyé entre ses dents, cette manière de dire se rapportant à l'époque où, le pain étant consacré sous sa forme ordinaire, on le mangeait, après la consécration, à la manière du pain ordinaire.

A cette décision explicite du concile s'ajoutent les rigoureuses prescriptions que la Sainte Eglise impose à ses ministres, lorsque, par accident, le sang adorable est répandu, notamment l'obligation de recueillir avec la langue ce qui peut en être recueilli ; prescriptions qui supposent manifestement qu'il n'est pas intangible et sans étendue.

Donc l'opinion adverse est, en ce point important, clairement opposée aux paroles de Notre-Seigneur et aux enseignements de son Eglise, comme elle l'est aussi à la raison, puisqu'elle fait des accidents du pain et du vin de véritables substances. La Sainte Communion, une vraie communion, une véritable union entre le corps de notre divin Sauveur et le nôtre est possible, elle est réalisée chaque fois que l'on reçoit avec de bonnes dispositions le sacrement de l'Eucharistie. La manière même dont cet adorable sacrement est administré, inexplicable autrement, en est une preuve. En effet, aliment véritable, vrai pain vivant descendu du ciel pour nous donner la vie éternelle, le Christ prend le chemin des aliments. Divin architecte par qui tout a été fait et doit être réparé, reconstruit pour l'éternité, il descend au milieu de ces ruines d'un temple vivant qu'il avait lui-même construit pour être à jamais la demeure du Dieu vivant. Ce temple en ruines, il veut le refaire pour toujours, et meilleur et plus beau. Mais surtout il veut rendre sa liberté avec sa royauté et une incorruptible beauté à l'âme qui l'habite, reine immortelle créée à

son image et qu'il y trouve mortellement blessée, défigurée par le péché et enchaînée par les passions, ses sujets rebelles. Il fera tout cela et beaucoup plus encore en se donnant lui-même à elle, à l'homme tout entier, dans la Sainte Communion ; car le corps doit avoir sa grande part dans cette oeuvre de réparation et de rédemption, après avoir eu sa grande part dans la chute et le châtiment.

Ainsi comprise, la Sainte Eucharistie est vraiment, comme l'enseigne saint Thomas, la fin des sacrements et la consommation de notre vie spirituelle, puisqu'elle nous unit substantiellement et sans retour, si nous le voulons, à l'Etre éternel et infini en toute perfection.

CHAPITRE II

LA DOCTRINE OFFICIELLE DE L'ÉGLISE

Suivant cette doctrine : 1° le Sacrement de l'Eucharistie contient vraiment, réellement et substantiellement, sous les espèces ou apparences du pain et du vin, mais sans aucune autre substance, le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, tout entier présent sous chaque espèce et sous toute partie séparée de chaque espèce. (C. de Tr., Sess. XIII, canons 1, 2, 3.)

2° Le Christ y est sacramentellement et réellement mangé. (Ib. canon 8.)

Donc il y a union substantielle entre lui et le communiant, comme entre toute nourriture et celui qui la prend.
3° En le présentant au communiant le prêtre dit : Que le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ garde ton âme pour la vie éternelle.

4° Si le communiant est en danger de mort, le prêtre lui dit : Reçois le viatique du corps de Notre Seigneur Jésus-

Christ, pour qu'il te garde contre l'ennemi malin et te conduise à la vie éternelle.

On voit assez par ces paroles quel grand rôle la Sainte Eglise attribue, assigne au corps de Notre-Seigneur. Ce pain *supersubstantiel,* comme l'appelle le Saint Concile de Trente (Ib. ch. 8), doit pouvoir s'unir substantiellement avec le communiant, comme le pain ordinaire s'unit substantiellement avec celui qui le mange.

C'est lui, et non la grâce sanctifiante, qui a la mission, la vertu de nous garder toujours, corps et âme, pour la vie éternelle.

Pendant la messe, cette vertu divine est constamment attribuée au corps et au sang du Sauveur ou offerts en sacrifice ou donnés en communion dans l'adorable sacrement. Avant la consécration, elle est même attribuée, par anticipation, au pain et au vin, parce qu'ils vont être, dans quelques instants, transubstantiés, l'un au corps et l'autre au sang de Notre-Seigneur. C'est ainsi qu'en bénissant l'eau dont il doit mêler quelques gouttes au vin qu'il va consacrer, le prêtre demande à Dieu "par le mystère de cette eau et de ce vin, de nous faire participants de la divinité de celui qui a daigné se faire participant de notre humanité."

L'union substantielle et mystérieuse de l'eau et du vin, symbole de la nôtre avec Notre-Seigneur, dit la Sainte Eglise, leur conversion en une seule substance, c'est-à-dire au sang du Sauveur, ne signifie-t-elle pas mieux et plus justement notre union substantielle avec ce divin Sauveur, et notre participation à sa divinité ainsi que sa participation à notre humanité qu'une simple union accidentelle par la grâce sanctifiante ? Cette dernière n'aurait rien de mystérieux, assurément.

Le Rév. Père Evers invoque en faveur de son opinion un texte du concile de Florence (disant, dans son Décret pour les Arméniens : "Hujus sacramenti (Eucharistiae) effectus, quem in anima operatur digne sumentis, est adunatio hominis ad

Christum. Et quia per gratiam homo Christo incorporatur et membris ejus unitur, consequens est quod per hoc sacramentum in sumentibus digne gratia augeatur, omnemque effectum quem materialis cibus et potus quoad vitam agunt corporalem...sacramentum hoc quoad vitam operetur spiritualem..."), mais en rend-il bien fidèlement le sens dans sa traduction et dans la conclusion du raisonnement qu'il édifie sur ce texte ?

Après avoir écrit : "L'effet que produit ce sacrement dans l'âme de celui qui le reçoit dignement, c'est l'union de l'homme avec le Christ," il traduit comme suit la première partie de la deuxième phrase : "Or comme c'est par la grâce que l'homme est incorporé au Christ et uni à ses membres, il est évident que ceux qui reçoivent dignement ce sacrement, reçoivent une augmentation de grâce." (*Annales,* 214.) "c'est par la grâce" me semble trop exclusif ; "il est évident" me semble trop fort.

Le concile dit simplement : "Et parce que l'homme est par la grâce incorporé au Christ et uni à ses membres, il s'ensuit que...

On voit que le Saint Concile n'exclut pas tout autre moyen de s'unir au Christ, et n'autorise pas cette conclusion du Rév. Père Evers : "L'augmentation de la grâce et l'union plus parfaite, plus intime avec Notre-Seigneur sont donc, d'après les Pères du Concile de Florence, une seule et même chose."

Ce n'est pas une seule et même chose si, comme il est certain, il existe, pour s'unir au Christ, un autre moyen que la grâce. Et, cet autre moyen, le Saint Concile l'enseigne beaucoup plus que le dernier, comme on va voir.

1° Dire que l'effet de l'Eucharistie, c'est l'union avec le Christ, c'est dire que cet effet est le sien, lui est propre, que l'union qu'elle accomplit n'est pas l'union commune accomplie par tous les autres sacrements au moyen de la grâce.

2° Ajouter, dans la deuxième partie de la phrase suivante, comme conséquence de cette union avec le Christ, que l'Eu-

charistie produit, quant à la vie spirituelle, les mêmes effets que produisent les aliments ordinaires quant à la vie corporelle, c'est dire implicitement que le pain eucharistique s'unit substantiellement au communiant, comme le pain ordinaire s'unit substantiellement au corps de celui qui le mange.

3° Dire trois fois dans ce Décret, en termes variés (unio adunatio, adunatur, copulatur, jungitur), que cette union est *avec le Christ,* c'est dire qu'il s'agit d'une union spéciale avec la deuxième Personne, l'union par la grâce étant commune aux trois Personnes divines.

4° Enfin, indiquer comme raison de ce même décret obligeant les prêtres arméniens à mêler un peu d'eau au vin qu'ils vont consacrer, que ce mélange, cette union est bien propre à signifier l'effet de ce sacrement, qui est l'union du peuple chrétien avec le Christ, c'est dire que celle-ci est aussi substantielle que celle-là, qui en est simplement le symbole. Ce que la Sainte Eglise enseigne encore plus expressément par la prière qu'elle oblige le prêtre à réciter pendant qu'il fait ce mélange de l'eau et du vin; prière par laquelle il demande à Dieu par cette union mystérieuse de l'eau et du vin, qui vont être convertis ensemble au sang de son divin Fils, pour devenir notre breuvage, une autre union encore plus mystérieuse, celle d'être (par ce breuvage même) participants de la divinité de celui qui a daigné se faire participant de notre humanité.

Retournons maintenant à cette partie de phrase sur laquelle le Rév. Père Evers appuie surtout la conclusion contre laquelle je proteste. Le Concile de Florence y enseigne, il est vrai, que l'homme est par la grâce incorporé au Christ, mais il ne peut pas dire et il ne dit pas que c'est par la grâce que donne l'Eucharistie, puisqu'il dit que ce sacrement augmente seulement la grâce qu'on a déjà, tandis que cette incorporation exige ce qu'on appelle la première grâce, et s'accomplit par le sacrement de baptême, comme l'enseigne ce même concile. Ce n'est donc pas le rôle de l'Eucharistie de nous incorporer au Christ par la grâce qu'elle donne, comme tous les autres sacrements; car, assu-

rément, elle ne saurait donner la source, l'auteur même de la grâce, sans donner la grâce. Mais la grâce qu'elle donne, considérée comme telle, comme don de Notre-Seigneur, est son effet secondaire. Son effet premier, son rôle propre, incomparable, c'est de nous donner vraiment l'Auteur même de la grâce, et de nous incorporer vraiment, substantiellement à lui. La première incorporation est purement morale, comme celle qui unit entre eux les membres d'une même société, corps purement moral. Pour être parfaite, achevée, cette incorporation doit unir substantiellement, en un seul corps réel, physique, l'homme et son rédempteur, le divin Médiateur.

Par l'incarnation, ce Dieu sauveur, en tant qu'homme, n'est encore que notre frère, homme comme nous et, comme nous, fils d'Adam. En se donnant à nous en nourriture il devient vraiment notre père : nouvel Adam, il nous communique une vie nouvelle, sa propre vie, avec sa substance. C'est par là que l'Eucharistie est la fin des sacrements et la consommation de notre vie spirituelle : elle consomme notre union avec Dieu même, notre premier principe et notre dernière fin.

Cette grande vérité, le Concile de Florence ne l'enseigne pas explicitement. C'était déjà fait depuis plus de deux siècles ; cet enseignement avait été donné de la manière la plus explicite par le IV concile général de Latran, dont l'autorité est si grande, remarque Bossuet, que la postérité l'a appelé, par excellence, le concile général.

J'emprunte à Bossuet (*Hist. des Var.*, Liv. XV) la traduction du texte sur lequel je vais m'appuyer, à mon tour, et qui nous donne ce précieux enseignement :

"Il y a une seule Eglise universelle des fidèles, hors de laquelle il n'y a point de salut, où Jésus-Christ est lui-même le sacrificateur et la victime, dont le corps et le sang sont véritablement contenus sous les espèces du pain et du vin dans le sacrement de l'autel ; le pain et le vin étant transubstantiés, l'un au corps et l'autre au sang de Notre-Seigneur par la puissance divine ; afin que pour accomplir le mystère de l'unité nous prissions du sien ce qu'il a lui-même pris du nôtre."

Quoi de plus clair ! Le corps et le sang de Notre-Seigneur sont présents et nous sont donnés dans l'Eucharistie afin que, pour accomplir le mystère de l'unité voulue par ce divin Sauveur, nous prenions du sien ce qu'il a lui-même pris du nôtre : il a vraiment pris de notre substance pour s'unir personnellement avec elle par l'incarnation ; nous devons prendre vraiment de sa substance pour nous unir substantiellement avec elle par la Sainte Communion.

Les paroles mêmes de Notre-Seigneur exposant ce mystère de l'unité (Jean, ch. XVII) ne demandent pas moins qu'une telle union substantielle entre nous et avec lui. Après avoir institué le sacrement de l'Eucharistie comme le grand moyen de la réaliser ; après avoir donné à ses disciples son commandement, celui de l'union fraternelle, de la charité envers tous les hommes, comme le caractère distinctif de ses disciples ; après leur avoir annoncé son départ et recommandé instamment de lui rester unis par la prière, l'amour et l'observation de ses commandements, afin de triompher des persécutions qui les attendent et de tous les obstacles ; après avoir promis de leur envoyer l'Esprit d'amour et de vérité, pour les diriger, les consoler et les soutenir, il adresse à son Père une prière dans lequelle il lui demande surtout, pour tous ses disciples présents et futurs, cette union mystérieuse, qui est comme la marque et la fin de sa mission divine, et qu'il expose en ces termes (Ib. vv. 20, 21, 22, 23) : "Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui, par leur parole, croiront en moi : "pour que tous ils soient un, comme vous, mon Père, êtes en moi et moi en vous, pour que, eux aussi, ils soient un en nous, et qu'ainsi le monde croie que vous m'avez envoyé.

"Pour moi, je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un.

"Je suis en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité et que le monde connaisse que c'est vous qui m'avez envoyé, et que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé."

Consommés dans l'unité, un comme nous, un en nous, et par vous aimés comme moi-même ! une simple union morale par le lien accidentel de la grâce correspond-elle à la force de ces divines paroles ? Nullement ; il faut pour cela une union comme celle qui est réalisée par la Communion eucharistique, et dont l'apôtre saint Paul, directement instruit par le Sauveur, va maintenant nous expliquer la nature intime, autant qu'elle peut être expliquée.

CHAPITRE III

L'ENSEIGNEMENT DE SAINT PAUL

De cet enseignement je vais me contenter de citer ce qui concerne manifestement la grande question qui nous occupe. Je le trouve dans une épître de saint Paul écrivant aux Corinthiens :

"Le calice de bénédiction que nous bénissons n'est-il pas une communion au sang du Christ ? Et le pain que nous rompons n'est-il pas une communion au corps du Christ ?

"Puisqu'il y a un seul pain, nous formons un seul corps, tout en étant plusieurs ; car nous participons tous à un même pain." (I Cor., ch. X, vv. 16 et 17.)

Par ces paroles le grand apôtre enseigne, on ne peut plus clairement, l'union substantielle, à la fois corporelle et spirituelle, des communiants entre eux et avec le Sauveur.

Puisque tous ceux qui communient, qui participent au corps du Christ, sont tous ensemble un seul corps, à plus forte raison sont-ils tous corporellement unis avec le corps, et spirituellement unis avec l'âme du Christ, qui sont les liens substantiels de cette union, et qui sont eux-mêmes personnellement unis à sa divinité.

La nourriture se transforme en la substance de celui qui la prend, en devient une partie intégrante; toutefois plusieurs personnes qui se nourrissent d'une même chair ne sont point, pour cela, substantiellement unies entre elles, ne sont pas une seule chair, parce que cette chair est inanimée. Mais il n'en est pas ainsi de la chair du Christ : elle est substantiellement, personnellement unie à son âme et à sa divinité, et ne cesse pas de l'être parce que nous la mangeons, du moins si nous la mangeons avec amour, avec la volonté de nous unir par elle à notre divin Sauveur. Animée d'une vie divine, bien supérieure à la nôtre, cette chair de l'Homme-Dieu ne se transforme pas en notre corps, comme la nourriture ordinaire, mais le transforme en elle, sous la bienfaisante et souveraine influence de l'âme et de la divinité auxquelles elle est personnellement unie. "Nous sommes faits dieu par la chair du Christ", dit saint Athanase. Et saint Grégoire de Nysse : "Quand le corps de Jésus-Christ est en nous, il nous transforme et nous change tout en lui." Puis saint Léon, pape : "La participation au Corps et au Sang du Christ n'a pas d'autre effet que de nous changer en celui que nous recevons..." (*Annales,* 143.) *Dieu s'est fait homme pour nous faire dieux,* s'écrient saint Augustin et saint Thomas; merveille qu'il accomplit surtout en nous rendant, par la sainte Communion, participants de sa nature humaine, nature qui en lui est divine puisqu'elle est vraiment la nature d'une Personne divine.

Cette union en un seul corps, du Christ et des communniants, ne confond pas les corps, qui restent parties distinctes d'un même corps, celui du Christ étant le chef, et ceux des communiants étant les membres de ce corps mystique; elle confond encore moins les personnes, les communiants conservant leur personnalité, tout en se donnant au Christ, qui se donne lui-même à eux pour accomplir le grand *mystère de l'unité,* qui fait que consommés en un, aimés par le Père comme son propre Fils, nous devenons un comme eux, un en eux pour l'éternité.

Voilà pour ceux qui communient avec ferveur, afin de s'unir à l'Homme-Dieu.

Quant à ceux qui communient avec une conscience criminelle, saint Paul nous enseigne qu'ils mangent et boivent leur propre jugement, et se rendent coupables envers le corps et le sang du Seigneur. (Ib. ch. XI, vv. 27 et 29.)

En effet, plus coupables encore que ceux qui fuient leur Sauveur, ils ne s'avancent vers lui, avec tous les dehors de l'amitié, que pour le trahir par un baiser perfide comme celui de Judas; transformant ainsi, en lui faisant une extrême violence, le pain de vie éternelle en poison mortel, le gage du salut et de la résurrection glorieuse en sentence de réprobation et de mort éternelle, bien qu'ils puissent, comme tous les pécheurs, revenir à Dieu avant de mourir et recevoir leur pardon.

Mais seraient-ils si coupables, ces affreux sacrilèges, si dans l'Eucharistie Notre-Seigneur ne leur offrait que sa grâce ? En la refusant seraient-ils coupables de son corps et de son sang, et mangeraient-ils leur propre condamnation ? Non, certes ! Ils mangent et scellent leur sentence de réprobation, qui les voue à l'éternelle séparation de Dieu, parce qu'ils mangent avec une amitié feinte et une conscience ennemie leur Sauveur et leur Dieu se donnant à eux, dans un élan suprême de son amour infini, afin de les unir intimement avec lui pour jamais.

Ainsi donc ce que dit l'apôtre saint Paul de la communion sacrilège, comme ce qu'il a dit de la communion vraiment sainte, proclament hautement l'union substantielle avec Notre-Seigneur par l'Eucharistie. Si une telle union ne s'accomplit pas avec le traître Judas et ses disciples, c'est leur extrême malice qui en est cause; malice qui leur attire, dès cette vie, de si rigoureux châtiments.

Saint Paul mentionne, en effet (Ib. v. 30), de grands et nombreux châtiments corporels infligés aux personnes qui avaient communié indignement. D'autre part, l'histoire a con-

servé les noms de saintes personnes qui ont trouvé dans la Sainte Communion l'aliment de leur vie corporelle et un principe de vigueur physique extraordinaire : ce qui constitue un nouvel et très fort argument en faveur de l'union corporelle de Notre-Seigneur avec le communiant bien disposé. Dans beaucoup de saints de tels effets, extraordinaires en eux-mêmes, étaient habituels. Ecoutons le saint curé d'Ars : "Il n'y a pas lieu de douter, disait-il, que Notre-Seigneur est dans la sainte Eucharistie, on le sent bien quand on fait la sainte communion : on sent quelque chose d'extraordinaire, un bien-être qui parcourt tout le corps et se répand jusqu'aux extrêmités." (*Annales,* 1915, page 222.)

C'est le sang du Sauveur "parcourant tout le corps" pour lui communiquer sa vie et un principe de gloire, de bonheur et d'immortalité.

CHAPITRE IV

L'ENSEIGNEMENT DES SS. PÈRES

Les SS. Pères enseignent d'un commun accord, saint Cyprien excepté, dans les termes les plus forts et les plus explicites, l'union corporelle du communiant avec Notre-Seigneur, si bien que le Rév. Père Evers l'admet ; seulement, il donne à cet enseignement un sens qui ne s'accorde guère avec une telle admission.

Il prétend que "*Union corporelle* est pour les Pères, en cette matière, synonyme de *manducation réelle du vrai corps* de Jésus-Christ"...que "c'est pour affirmer avec plus d'énergie cette manducation corporelle"...et pour "exclure, autant qu'il leur était possible, la manducation exclusivement spirituelle...que les saints Pères ont parlé *d'union corporelle, d'union naturelle*". (pages 315 et 316.)

Nous allons examiner durant quelques minutes ce que vaut cette étrange prétention.

Que le Rév. Père Evers daigne me permettre, ici encore, d'interpréter ses paroles aussi librement qu'il se permet d'interpréter celles des SS. Pères.

Les mots *manducation corporelle et union corporelle* peuvent-ils être synonymes ? Non ; il y a entre eux la relation nécessaire, l'opposition irréductible de cause à effet ; de tels mots ne peuvent être confondus sans produire la plus grande confusion dans les idées. Ils sont étroitement liés, mais ne peuvent être synonymes, être employés l'un pour l'autre. Ce mode d'interprétation, s'il était adopté, saperait par la base toute preuve documentaire. Les limites arbitraires, comme sont celles du Rév. Père Evers, qu'on voudrait lui imposer, ne sauraient l'arrêter dans sa marche destructive. "Union corporelle est pour les Pères, en cette matière, synonyme de manducation réelle..." écrit le Rév. Père Evers ; mais pourquoi cette synonymie pour les Pères seuls et en cette matière seulement, si ce n'est parce qu'ici le Père Evers en a besoin pour appuyer son opinion, et pas ailleurs, en ce moment ? Qui donc empêcherait d'autres écrivains de faire synonymes, au gré de leurs opinions, tous les mots qu'ils voudraient ?

La prétendue synonymie du Rév. Père Evers est d'autant plus étonnante qu'elle est toute en faveur de la manducation, et contre l'union corporelle. Pourtant la première suppose nécessairement la seconde, et vice-versa. L'une et l'autre, sans être synonymes, sont inséparables.

Eh bien ! les SS. Pères auraient, malgré tout, explicitement affirmé, avec tant de force et d'insistance, l'union corporelle pour la nier, pour affirmer exclusivement la manducation corporelle ; pour affirmer la cause à l'exclusion de son effet naturel et physiquement nécessaire ! Ils auraient enseigné, avec la plus grande vigueur, une grave erreur, une union corporelle impossible, le corps du Sauveur étant, dit-on, sans étendue dans l'Eucharistie, sans contact possible avec un autre corps, pour affirmer avec plus d'énergie une manducation éga-

lement impossible pour la même raison, par conséquent une erreur non moins grave, et pour exclure une autre erreur, la manducation exclusivement spirituelle !

Mais si l'union est exclusivement spirituelle, pourquoi donc la manducation ne le serait-elle pas ? Et si la manducation est corporelle, pourquoi l'union qu'elle produit ne le serait-elle pas aussi ? Pourquoi veut-on qu'une manducation corporelle ait pour effet une union toute spirituelle entre le communiant et le corps divin qu'il mange ? Le corps du Christ n'est-il pas un vrai corps dans ce cas-ci, comme dans l'autre ?

Quelle étrange doctrine on prête, on donne, si gratuitement aux SS. Pères !

Que penserait, que dirait le Rév. Père Evers si, retournant contre lui son mode d'interprétation, sa prétendue synonymie, j'écrivais :

Le Rév. Père Evers vient de publier un admirable plaidoyer en faveur de l'union corporelle du communiant avec Notre-Seigneur. Il semble plaider en faveur de la manducation corporelle exclusive de l'union, mais c'est précisément pour affirmer avec plus d'énergie cette union. D'ailleurs pour lui, en cette matière, union et manducation sont synonymes, à condition toutefois que tout se réduise à l'union, la manducation corporelle étant impossible, vu que le corps du Sauveur est sans étendue dans l'Eucharistie, sans contact possible avec un autre corps ?... En lisant ces lignes, il dirait que je travestis sa doctrine. Comment ne voit-il pas qu'il travestit celle des SS. Pères avec beaucoup moins de raison ?

Les paroles des SS. Pères sur lesquelles le Rév. Père Evers appuie son étrange prétention sont que "le Corps de Notre-Seigneur se mêle à nos corps"; que "la chair du Christ se greffe sur la nôtre" pour la transformer comme le rameau fertile communique sa nature au tronc sauvage; que "par la Communion Jésus-Christ nous unit à lui comme il est uni avec son Père et l'Esprit Saint." (Ib. 316.)

"Ces expressions, il est évident, conclut le Rév. Père Evers, ne peuvent être prises au sens littéral."

Il ne s'agit pas de savoir si ces expressions, ces comparaisons expriment trop fortement l'union corporelle pour être prises au sens littéral, mais de savoir ce que les SS. Pères ont voulu dire, ont vraiment enseigné. Plus sont fortes leurs paroles, leurs comparaisons en faveur de cette union, plus fortement elles manifestent leur sentiment à cet égard.

Ces comparaisons expriment-elles avec plus de justesse la manducation corporelle ?

Le Rév. Père Evers oublie qu'elles ont été employées, les deux premières par saint Thomas d'Aquin, comme nous le verrons bientôt, la deuxième et la troisième par Notre-Seigneur lui-même, disant à ses apôtres (Jean, XV, 5), dans son sermon après la Cène, après l'institution de l'Eucharistie :

"Je suis la vigne, et vous les sarments. Celui qui demeure en moi et moi en lui porte beaucoup de fruit; car, séparés de moi, vous ne pouvez rien faire."

Nous devons donc lui être unis comme les sarments à la vigne, comme les branches à la tige.

Nous avons vu par quelle prière il termine ce sublime sermon, demandant à son Père, pour tous ses disciples, "qu'ils soient un, comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous; qu'ils soient de même un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé." (Ib. XVII, 21.)

Nous avions vu déjà une comparaison semblable dans les paroles de la promesse : "Comme moi je vis par mon Père, ainsi celui qui me mange vivra aussi par moi."

Comment donc peut-on reprocher aux SS. Pères, en les taxant d'exagération, d'employer des comparaisons employées par Notre-Seigneur, et d'appuyer ainsi leur doctrine sur celle de notre divin Maître ?

Du reste, ils en ont employé beaucoup d'autres, par exem-

ple celle de deux morceaux de cire fondus ensemble, qui n'est guère propre à exprimer la manducation corporelle à l'exclusion de l'union corporelle.

Nous allons voir maintenant que le texte même de leur enseignement n'exprime en aucune manière une telle exclusion, exprime, on ne peut plus clairement, l'union corporelle.

Saint Augustin enseigne que "le signe auquel nous reconnaîtrons si nous avons mangé la chair et bu le sang du Sauveur est s'il demeure en nous et si nous demeurons en lui, s'il habite en nous et si nous habitons en lui, si nous lui sommes étroitement unis pour jamais"..comme les membres de son corps.."

Il enseigne donc que la manducation n'exclut pas l'union corporelle, puisqu'elle n'est que le signe, le moyen nécessaire de cette union.

Il enseigne ailleurs que "celui qui veut vivre de l'Esprit du Christ doit être dans le Corps du Christ...que ce Corps lui-même ne peut vivre que de cet Esprit." Puis afin de montrer combien étroite et intime est cette union avec le Christ, il rappelle ces paroles de l'apôtre saint Paul : "Quoique en grand nombre, nous sommes un seul pain, un seul corps.."

Donc, suivant saint Augustin, nous devons être tous dans le Corps du Christ et un seul corps avec lui, si nous voulons vivre de son Esprit.

Saint Jean Chrysostôme enseigne, lui aussi, que par la Sainte Communion nous formons tous ensemble "un seul corps", unis que nous sommes au Christ, "non par la charité seulement, mais "en réalité"..comme le corps à la tête".

Saint Hilaire enseigne que "nous ne sommes dans le Christ que si lui-même est en nous, et qu'il ne prend la chair que de celui qui prend la sienne" par laSainte Communion.

Saint Cyrille patriarche d'Alexandrie enseigne que la sainte Communion comble de ses bienfaits l'homme tout entier, le corps et l'âme. C'est lui qui compare l'union du communiant

avec Notre-Seigneur à celle de deux morceaux de cire fondus ensemble.

Saint Cyrille patriarche de Jérusalem dit que la Sainte Communion "sanctifie l'âme et le corps;" qu'elle nous rend, pour ainsi dire, concorporels et consanguins du Christ"..son corps et son sang étant répandus dans nos membres;" enfin qu'elle nous fait, suivant le mot de l'apôtre saint Pierre, participants de la nature divine".

En voilà assez pour faire voir clairement que les SS. Pères enseignent l'union vraiment corporelle du communiant avec Notre-Seigneur; et que, suivant cet enseignement, le corps du Sauveur ne descend pas dans notre corps comme un cadavre au fond d'un tombeau, pour y être sans action sur lui et même sans contact possible avec lui; mais que, pain vivant descendu du ciel pour nous donner la vie éternelle, et tout palpitant d'une vie divine, il descend dans notre corps, au fond de ce tombeau, pour lui communiquer sa vie par son contact même, par une vertu qui lui est propre, tandis que l'âme et la divinité auxquelles il est personnellement uni ravivent l'âme immortelle qui l'habite, cadavre spirituel enseveli dans la corruption du péché et la nuit de l'erreur, et prêt à descendre, s'il n'avait un Sauveur, au fond des enfers, dans le tombeau de la mort éternelle.

J'ajouterai seulement (pour les laïques) : 1° que les passages cités des SS. Pères sont extraits du bréviaire, et font conséquemment partie de ce que la Sainte Eglise appelle l'Office divin, qui est sa prière officielle de tous les jours; 2° que ces passages, minces parcelles d'œuvres considérables, font même partie, avec beaucoup d'autres plus étendus des SS. Pères, de l'office particulier que l'Eglise consacre à l'Eucharistie; 3° qu'Elle appelle *Fête du Corps du Christ* (Festum Corporis Christi) la fête qu'Elle a instituée en l'honneur de l'adorable Sacrement. Ce qui fait assez voir, 1° quelle place éminente et quel rôle important Elle assigne au corps du Christ dans la Sainte Eucharistie; 2° quelle haute estime Elle

témoigne à l'enseignement des SS. Pères, qu'Elle fait sien dans la célébration d'un si grand et si auguste mystère.

Mais alors combien n'est-il pas juste et sage de supposer qu'Elle laisse à cet enseignement son sens obvie et manifeste, un sens qu'il exprime avec tant de force et de clarté, et qui s'accorde si bien avec la place éminente qu'Elle assigne, et combien justement, au corps du Christ dans l'Eucharistie : c'est le corps que le Verbe a élevé jusqu'à lui en le faisant sien, par lequel il nous a sauvés de la mort éternelle en le vouant a la mort et par lequel il nous donne la vie éternelle en nous le donnant en nourriture dans la Sainte Communion !

"Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour (Jean VI, 55)", pour le jour sans fin de l'éternité.

CHAPITRE V

L'ENSEIGNEMENT DES PRINCIPAUX THÉOLOGIENS

Après avoir cité (214 et 245) en faveur de son opinion saint Thomas, Suarez appuyé sur une longue liste d'auteurs, les docteurs de Salamanque et le cardinal Franzelin, le Rév. Père Evers s'écrie (246) : "On le voit, c'est l'enseignement commun des Théologiens : la sainte Communion nous unit à Notre-Seigneur en augmentant en notre âme la grâce."

On le voit... Eh bien, voyons-le...

Les auteurs cités, plus la longue liste de Suarez, en les supposant tous favorables à cette opinion, c'est beaucoup; mais ce n'est pas assez pour dire : *On le voit, c'est l'enseignement commun des Théologiens.*

Ils en imposent par leur valeur personnelle; mais, comme nombre, ils se perdent dans la foule des théologiens qui ont existé depuis les SS. Pères, et parmi lesquels il faut compter des milliers d'évêques, tous les évêques, qui sont des théologiens et même des docteurs dans toute la force du terme, puisqu'ils sont les docteurs officiels de l'Eglise et les successeurs des apôtres.

Et puis cette belle liste, pas trop longue déjà, pourtant, je prétends avoir le droit de la décapiter en lui enlevant au moins saint Thomas, qui enseigne manifestement l'union substantielle du communiant avec Notre-Seigneur, comme je vais le prouver, d'abord par deux citations du Rév. Père Evers, ensuite, dans quelques instants, par une citation du cardinal Vaughan : "...le Christ ne s'unirait pas assez parfaitement avec nous, dit saint Thomas (189), si nous n'avions que les autres sacrements par lesquels il s'unit à nous au moyen de sa grâce qu'ils nous distribuent; c'est pourquoi il fallait qu'il y eût un sacrement dans lequel Jésus-Christ soit contenu non d'une manière participée, mais par sa propre substance afin que l'union des membres avec la tête soit parfaite."

Quoi de plus clair ?

Saint Thomas signale ici deux unions avec le Christ : l'une par sa grâce qu'il nous donne au moyen des autres sacrements, union que saint Thomas juge imparfaite, trop imparfaite; l'autre par sa substance et qui est propre à l'Eucharistie, union que saint Thomas juge nécessaire "pour que l'union des membres avec la tête soit parfaite."

Donc saint Thomas enseigne manifestement l'union substantielle du communiant avec Notre-Seigneur.

Trois pages plus loin (192), après avoir dit que l'incarnation et la rédemption tiennent encore Notre-Seigneur dans une certaine séparation de l'homme, saint Thomas ajoute : "mais lorsqu'il se fait notre nourriture, il s'unit entièrement

à nous, comme l'aliment s'unit d'une manière très intime à celui qui le prend."

Donc saint Thomas enseigne ici explicitement l'union substantielle, et implicitement l'union corporelle du communiant avec Notre-Seigneur. Nous verrons bientôt qu'il enseigne ailleurs explicitement cette union corporelle.

Les docteurs de Salamanque enseignent que "l'union qui s'établit entre Jésus-Christ et le communiant est de même nature que celle qui s'établit d'un communiant avec un autre (245)."

Eh bien, l'apôtre saint Paul nous apprend, nous l'avons vu, que les communiants deviennent tous ensemble un seul corps en communiant ainsi au corps du Sauveur. A plus forte raison sont-ils tous ensemble un seul corps avec Celui du Sauveur, qui les unit tous.

Ayant promis de produire les principaux théologiens en faveur de ma cause, à la liste du Rév. Père Evers, qui lui est plutôt favorable, je vais ajouter quelques témoins, en commençant par Bossuet.

On m'accordera facilement, j'espère, que Bossuet est, dans cette grande cause, un témoin d'une valeur exceptionnelle. Ayant vécu plusieurs siècles après saint Thomas, qu'il égale en génie, il a dû approfondir sa doctrine concernant la sainte Eucharistie, approfondir même, autant qu'il en était capable, toute la doctrine eucharistique. La tâche qu'il s'était, ce semble, imposée, de travailler à la conversion des protestants en réfutant leurs erreurs, comme le montrent ses grands travaux en ce sens, lui en faisait une nécessité. Voyons donc (en partie seulement) ce qu'a écrit Bossuet, dans son *Histoire des Variations* et ses *Méditations sur l'Evangile,* touchant l'union substantielle, à la fois corporelle et spirituelle, du communiant avec Notre-Seigneur.

"Nous devions, écrit-il (H. des Var., Liv. III, 6e page), être unis spirituellement à l'Epoux céleste; mais son corps,

qu'il nous donnait dans l'Eucharistie pour posséder en même temps le nôtre, devait être le gage et le sceau, aussi bien que le fondement de cette union spirituelle... C'était donc à la vérité expliquer la dernière fin du mystère, que de parler de l'union spirituelle; mais pour cela il ne fallait pas oublier la corporelle, sur laquelle l'autre était fondée."

Ib. Liv. IX, 8e page.—"Ainsi l'esprit et le corps se joignent pour jouir de Notre-Seigneur et de la substance adorable de son corps et de son sang; mais, comme l'union des corps est le fondement d'un si grand ouvrage, celle des esprits en est la perfection."

Ib. Liv. XII, page 3.—Après avoir cité ces paroles du synode calviniste de la Rochelle : "Et de fait, ainsi que nous tirons notre mort du premier Adam, en tant que nous participons à sa substance; ainsi faut-il que nous participions vraiment au second Adam Jésus-Christ, afin d'en tirer notre vie..." Bossuet continue : "Les saints Pères se sont servis de cette comparaison d'Adam pour montrer que Jésus-Christ devait être en nous autrement que par foi et par affection, ou moralement : car ce n'est pas seulement par affection et par la pensée qu'Adam et les parents sont dans leurs enfants; c'est par la communication du même sang et de la même substance : et c'est pourquoi l'union que nous avons avec nos parents, et par leur moyen avec Adam... n'est pas seulement morale, mais physique et substantielle. Les Pères ont conclu de là que le nouvel Adam devait être en nous d'une manière aussi physique et aussi substantielle, afin que nous puissions tirer de lui l'immortalité, comme nous tirons la mortalité de notre premier père. C'est aussi ce qu'ils ont trouvé, et bien plus abondamment dans l'Eucharistie..." On voit assez que Bossuet partage la manière de voir des SS. Pères à cet égard.

Passons à ses *Méditations sur l'Evangile. La Cène,* 18e jour : "Remplissons-nous de Jésus-Christ : on lui est uni dans ce banquet corps à corps, âme à âme, esprit à esprit."

Ib. 32e jour :... "car par ce moyen (la Communion) il ne

prend pas seulement en général une chair humaine, il prend la chair de chacun de nous, lorsque chacun de nous reçoit la sienne."

Ib. 45e jour: "...car le propre effet de l'Eucharistie, c'est de nous unir pour ne faire qu'un même corps..."

Ib. 49e jour. "Quel est donc le vrai effet...de ce sacrement ? Etre incorporé à Jésus-Christ : lui être parfaitement uni selon le corps et selon l'esprit : être avec lui une même chair et un même esprit..."

En voilà assez : rien de plus clair en faveur de l'union à la fois corporelle et spirituelle du communiant avec Notre-Seigneur.

Ajoutons maintenant à notre liste quelques noms contemporains. A l'opinion de Suarez je puis opposer un article assez récent (1916), publié dans le *Messager du Coeur de Jésus* (France), sous le titre : *La Dévotion à l'Eucharistie,* et sous la plume du Rév. Père Joseph de Guibert, S. J. Cet article a été en partie reproduit par les *Annales* de juillet et août 1916 (page 240...). La partie reproduite parle (244), comme d'un fait admis, du "contact tout direct, tout personnel du communiant avec le Christ," et se termine presque par ces lignes remarquables : "le tout de l'homme est de travailler pour ce pain, de s'unir à lui, de le posséder d'abord par la foi, la foi complète qui croit et aime et se donne à Jésus, et aussi d'une manière plus intime et plus mystérieuse par cette manducation qui scandalisait les Juifs, mais qui seule consomme l'union du chrétien avec le Christ, et, par le Christ, avec le Père, afin que comme le Christ et le Père ne sont qu'un, ainsi nous aussi, pauvres hommes, soyons dans l'unité bienheureuse du Père et du Fils pour l'éternité."

Cette union consommée avec le Christ, plus intime et plus mystérieuse que l'union par la foi complète qui aime et se donne, est donc vraiment substantielle.

A la longue liste de Suarez et à "l'enseignement commun

des Théologiens" réclamé par le Rév. Père Evers, je vais opposer maintenant un autre "enseignement commun" proclamé par le cardinal Vaughan, dans une conférence dont les *Annales* ont publié une partie en juin 1915. Après avoir cité textuellement un long passage de Vasquez enseignant que l'Eucharistie nous fait contracter avec le Christ une "union corporelle d'un genre tout spécial", le savant cardinal s'écrie (page 185) : "Cet effet de la Sainte Eucharistie sur celui qui communie bien disposé est d'enseignement commun chez les théologiens. Ainsi saint Thomas : "De même, dit-il, qu'un "rameau greffé sur un tronc sauvage fait que l'arbre ne pro- "duit pas ses fruits naturels, mais ceux de son greffon, ainsi "*le Christ qui se mêle ou s'incorpore à notre nature,* la rend "apte à porter, non plus ses propres fruits, mais ses fruits à "lui, surnaturels."

Nous voyons clairement dans ce passage de saint Thomas, outre l'opinion, réfléchie comme dans un miroir, du cardinal Vaughan : 1° l'opinion très explicite du saint Docteur en faveur de l'union corporelle du communiant avec Notre-Seigneur, 2° les deux premières comparaisons que le Rév. Père Evers a jugées trop fortes dans les SS. Pères pour exprimer vraiment cette union.

Il me resterait à opposer ici la conclusion que le cardinal Vaughan tire des paroles citées de Vasquez à la conclusion contraire qu'en tire le Rév. Père Evers. Il me faudrait pour cela exposer cette dernière avec ses prémisses ; j'y renonce, l'opinion de Vasquez n'ayant pas une grande importance dans la grande cause que je défends.

Je dirai seulement, à la hâte, que, dans mon opinion, le mode d'union—"mystique et morale"—enseigné, esquissé par Vasquez ne détruit pas l'union corporelle qu'il enseigne expressément, n'est pas incompatible avec elle. Corporelle en soi, dans sa substance, cette union est *mystique,* c'est-à-dire surnaturelle et mystérieuse dans son mode d'existence, et *morale,* c'est-à-dire spirituelle dans sa fin. Le corps mystique du Sauveur n'est pas son corps naturel, mais c'est un corps réel,

matériel, formé de corps réels et réellement unis au sien d'une manière surnaturelle et pour une fin spirituelle, le corps même de chacun devant être spiritualisé.

En terminant ce petit travail, après avoir rempli jusqu'au bout la tâche que je m'étais imposée comme un devoir, je suis heureux de le couronner par le témoignage aussi éclatant que précieux de deux personnages qui n'ont point de rivaux dans le camp adverse, les Souverains Pontifes Pie X, de sainte mémoire, et Benoît XV, glorieusement régnant.

Le premier faisait écrire, par l'Eminentissime Secrétaire d'Etat, aux membres de l'Association catholique de la Jeunesse française, le 24 septembre 1913, entre autres belles et bonnes choses, ces très remarquables paroles : "La sainte Eucharistie met dans vos veines le sang divin du Christ..." (Annales, août 1914, page 238.)

Le Rév. Père Tesnière daigne admettre (317) que de telles paroles ont un sens orthodoxe; oui, certes, parce qu'il y a union corporelle entre Notre-Seigneur et le communiant. Elles seraient complètement fausses s'il n'y avait entre eux aucune union corporelle, aucun contact possible, comme l'enseigne le Rév. Père Evers.

Notre saint Père le Pape Benoît XV, encore archevêque de Bologne, mais à la veille de monter sur le trône pontifical, prêchant dans sa cathédrale, en la fête du saint Sacrement, prononçait ces très belles et touchantes paroles : "Oh! combien est belle et opportune l'idée de la réunion des âmes, renouvelée en ce jour, où l'on solennise l'Auguste Sacrement, qui est la source et le complément de la vraie union ! La Très Sainte Eucharistie, écrit saint Jean Damascène, nous unit si étroitement à Jésus-Christ, et en Lui non moins étroitement nous unit avec nos frères, qu'elle va jusqu'à former de chacun de nous comme un seul corps. D'où il résulte que chez tous brûle un même feu de l'amour divin..." (*Annales*, mars 1915, page 96.)

Notre Saint Père le Pape partageait donc alors l'opinion

de saint Jean Damascène touchant l'union corporelle des communiants avec Notre-Seigneur. Il y a tout lieu de croire qu'il la partage encore aujourd'hui, et d'espérer que, successeur du *Pape de l'Eucharistie,* et continuant son oeuvre de tout restaurer dans le Christ, il jugera sans appel, en sa qualité de juge infaillible en matière de foi, qu'il y a union substantielle, à la fois corporelle et spirituelle, entre le communiant bien disposé et notre divin Sauveur, à qui soit gloire, louanges, amour sans bornes, dans le temps et l'éternité !

APPENDICE

A la place de cet appendice je voulais mettre une deuxième partie ayant à peu près l'étendue de la première et le sous-titre : *Preuves indirectes,* preuves consistant surtout en un mode de transsubstantiation et de présence logiquement suivi d'une véritable union corporelle du communiant avec Notre-Seigneur. Puis j'ai pensé que ce serait une dépense presque inutile de temps, de force et d'argent, même en supposant qu'on puisse goûter mes idées et ma prose, vu que j'ai publié récemment un petit ouvrage intitulé : *Il existe un Etre infini* et dans lequel ces questions sont traitées assez longuement, bien que dans un but différent.

Toutefois, comme le présent travail serait, à mes yeux, trop incomplet sans ces preuves indirectes, je crois devoir les exposer ici sommairement.

I.—MODE DE TRANSUBSTANTIATION

La transubstantiation est la conversion du pain au corps et du vin au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Est-elle une vraie conversion ou bien une simple succession de substances ? En d'autres termes, le pain (pour abréger je ne parlerai que de la conversion du pain) est-il vraiment converti au corps du Sauveur, ou bien anéanti ou écarté pour lui faire place ? C'est le premier mode de conversion que j'entreprends de prouver.

1° Notre-Seigneur prend du pain, le bénit, le rompt et le donne à ses apôtres en disant : "Prenez et mangez ; ceci est mon corps." Ce qui est son corps, c'est, manifestement, ce qui

est désigné par le mot *ceci,* c'est-à-dire le pain ; et comme ce pain n'est point son corps par sa nature, Notre-Seigneur le fait tel par sa volonté, opérant ainsi miraculeusement un changement du pain en son corps qu'il a fait naturellement chaque fois qu'il a mangé du pain pendant sa vie mortelle. Alors, c'était pour nourrir son corps naturel; maintenant, c'est pour nourrir son corps mystique et lui donner la vie éternelle, lui communiquer sa propre vie avec sa substance. Faire ainsi du pain un aliment de vie éternelle, ce n'est pas le proscrire ni l'anéantir, mais plutôt tout le contraire.

2° Quand la sainte Eglise enseigne (C. Tr. Sess. XIII) que la transubstantiation est la conversion de toute la substance du pain au corps du Sauveur, on doit supposer qu'elle prend le mot conversion dans son sens propre, dans le sens d'une vraie conversion. Une simple succession de substances, une pure et complète substitution du corps de Notre-Seigneur à la substance du pain, écartée ou anéantie, pourrait-elle s'appeler proprement conversion et transubstantiation ?

3° Elle demande à Dieu, pendant la célébration du Saint Sacrifice, à toute heure du jour et de la nuit, par la bouche de tous ses ministres : le Pape, tous les évêques et tous les prêtres, que l'oblation (c'est-à-dire le pain et le vin) soit faite pour nous—*fiat nobis*—le corps et le sang de son divin Fils, prière certainement efficace, immédiatement suivie des paroles certainement efficaces de la consécration qui la réalisent : c'est donc, sous forme de prière, un véritable acte de foi. Que vaut contre cet acte de foi universel et perpétuel de l'Eglise, durant la célébration de l'adorable sacrifice, l'enseignement particulier même des plus grands théologiens, disant qu'on ne peut admettre que le pain soit fait—*fiat*—le corps du Christ ?

La liturgie de saint Basile exprime cette conversion en des termes encore plus forts : "Faites, O Seigneur ! de ce pain le propre corps, et de ce vin le propre sang de votre Fils, les changeant par votre Esprit Saint !" (Hist. des Var., Liv VII.)

4° Avant la consécration, la Sainte Eglise attribue, par anticipation, une vertu divine au pain et au vin. Pourquoi ? Parce qu'ils vont être vraiment convertis au corps et au sang du Sauveur. Leur attribuerait-elle cette vertu divine s'ils allaient être anéantis ?

5° Elle leur donne alors les mêmes noms qu'elle donne, après la consécration, au corps et au sang de Notre-Seigneur : *hostie immaculée; calice du salut.*

6° C'est par leur consécration (C. T. Sess. XIII, ch. IV) que s'accomplit leur conversion au corps et au sang du Sauveur, consacrés, eux aussi, par là même. (Ib. Sess. 23, can. 1.) C'est donc comme une seule et même consécration, accomplie par le même acte et les mêmes paroles : c'est-à-dire que le pain et le vin sont consacrés en devenant le corps et le sang du Sauveur. Pourrait-on les dire consacrés et convertis en ce divin corps s'ils étaient anéantis ou simplement proscrits ?

7° "Les SS. Pères enseignent, dit Billuart, que dans l'Eucharistie le Christ fait du pain son corps."

8° Deux grands principes de saint Thomas établissent la même vérité : le corps du Christ ne peut quitter le ciel pour venir dans l'Eucharistie, et n'y pourrait être présent que dans un lieu à la fois : il lui faut donc alors puiser dans le pain transubstantié, en autant de lieux qu'on le désire, tous ses éléments constitutifs.

9° "Qu'y a-t-il de plus chimérique, s'écrie Bossuet, qu'une présence réelle séparée du pain et du vin ? N'est-ce pas en montrant le pain et le vin que Jésus Christ a dit : "Ceci est mon corps ?" (Hist. Var. Liv. VI.)

II.—MODE DE PRÉSENCE

Le Concile de Trente enseigne (Sess. XIII, can., 1, 2 et 3) que le corps et le sang du Sauveur sont réellement et substantiellement présents dans l'Eucharistie, avec son âme et sa

divinité, sous les espèces du pain et du vin ; ce divin Sauveur (non pas son corps) étant tout entier présent sous chaque espèce et sous toute partie séparée de chaque espèce.

Ils peuvent y être substantiellement ou par tous leurs éléments constitutifs ou seulement en substance, c'est-à-dire par leur essence, par leurs seuls éléments essentiels.

Les mots substance et substantiellement sont vraiment susceptibles de cette double signification.

C'est le second mode de présence que j'entreprends de prouver :

1° Parce qu'il s'accorde seul avec le mode de transubstantiation qui vient d'être établi sur des fondements que je crois inébranlables ; or, suivant ce mode, le corps sacramentel du Christ doit puiser dans le pain transubstantié, si petit qu'en soit le volume, tous ses éléments constitutifs : il ne peut donc être dans l'Eucharistie que par ses éléments essentiels. Car le Christ ne pourrait faire d'une hostie, d'une miette de pain, son corps glorieux, ou plutôt un corps semblable à son corps glorieux, sans le créer presque tout entier, comme l'admet implicitement saint Thomas (Q. 75, a. 4, ad 3) ; et, ce corps semblable, il ne pourrait l'identifier avec son corps glorieux, faire des deux un seul corps qui serait tout simplement son corps glorieux, pas plus qu'il ne peut faire que deux unités soient une seule unité, que 2 et 1 soient identiques, ou qu'un triangle n'ait que deux angles : tout cela est contradictoire.

2° Le pape saint Grégoire VII fait dire à Bérenger, dans un concile, que le corps du Christ est dans l'Eucharistie le même qui est né de la Vierge Marie, qui a été crucifié, et qui est assis à la droite de Dieu : or il ne peut être tel que par ses éléments essentiels, puisque par tous ses éléments constitutifs il a manifestement varié durant le cours de sa vie mortelle.

3° C'est le second sens que donne implicitement au mot substance le Saint Concile de Trente quand il enseigne que rien ne répugne à ce que le Sauveur *soit au ciel suivant son*

mode naturel d'existence, et sacramentellement par sa substance en beaucoup d'autres lieux, suivant un mode d'existence possible à Dieu, bien que difficile à exprimer. (Ib. ch. I.) Remarquez bien : *sacramentellement par sa substance..*

4° C'est le second sens que donnent explicitement à ce mot le Catéchisme de ce même Concile et saint Thomas, (C. R. a. 43—S. T. Q. 76, a. 3, et alibi) quand ils enseignent que "le corps du Christ, succédant à la substance du pain, doit être dans l'Eucharistie exactement comme y était cette substance avant la consécration; laquelle y était aussi bien dans un petit volume que dans un grand".."comme sous toute partie de l'air est sa nature (c'est-à-dire son essence) tout entière."

Remarquons de plus que si le corps du Christ doit être dans l'Eucharistie exactement comme y était le pain parce qu'il lui succède, à plus forte raison doit-il y être comme lui s'il lui emprunte tous ses éléments constitutifs.

5° Le second mode de présence convient seul pleinement à l'état, au rôle de victime et d'aliment du Sauveur dans l'Eucharistie. Son corps glorieux ne doit plus être immolé, voué au mépris. Et puis, considéré dans son tout, ce corps est un et nécessairement limité : il ne peut donc être que dans un lieu à la fois, et ne saurait se donner, chaque jour, en nourriture à des millions de personnes, sans s'épuiser. Il faut donc que le Christ ajoute constamment à son corps naturel de nouveaux éléments pour nourrir son corps mystique, jusqu'à ce qu'il l'ait conduit à la vie éternelle, comme, durant sa vie mortelle, il ajoutait à ce même corps de nouveaux éléments pour le nourrir lui-même jusqu'à son entrée dans la gloire.

Pris dans son tout, ce corps ne peut être multiplié, mais ses éléments essentiels peuvent l'être indéfiniment, comme ceux du pain, et ils peuvent être partout où peut être l'âme du Christ, qui embrasse certainement l'univers entier.

Comme ce divin Sauveur n'ajoute à son corps naturel de nouveaux éléments que pour les donner en nourriture à ses

membres mystiques et pour unir à lui ces derniers par ce moyen, on doit croire qu'il les abandonne quand ils ne servent pas à cette fin, c'est-à-dire quand ils ne sont pas donnés en communion ou sont distribués à des indignes.

Dans le mode de conversion et de présence que je viens d'exposer sommairement, il y a encore des miracles mêlés de mystères ; mais il n'y a que les miracles nécessaires à l'Eucharistie : miracles d'amour et de bonté, comme sont tous ceux que le Christ a faits pendant sa vie mortelle, et qui n'ont que des charmes pour le coeur et l'esprit de l'homme, parce qu'ils ont pour principe l'amour sans borne de l'Homme-Dieu envers nous, et pour fin de nous unir intimement à lui et de nous faire partager éternellement son bonheur et sa gloire.

Une telle interprétation de la doctrine eucharistique, dans ses points non encore strictement définis, en concilie dans un tout harmonieux les différentes parties ; tandis qu'il y a de graves inconséquences, trop de mystères et de miracles suspects dans l'opinion adverse.

Si vous supposez, par exemple, le corps glorieux du Christ présent tout entier dans les plus petites parties de l'hostie consacrée, 1° vous le multipliez indéfiniment comme sa présence même (Que serait la présence d'un corps absent ?) ; 2° vous le faites immense et inépuisable, vous attribuez même à chacun de ses éléments, présent en tant de lieux à la fois, une immense étendue, alors qu'il est nécessairement le premier et le plus simple élément de l'étendue ; 3° le communiant le recevrait tout entier, à chaque communion, des centaines de fois, en dépit des faux arguments allégués à l'encontre : quel festin !... On voit bien que c'est trop ; mais, au lieu de prendre position dans un juste milieu, on se porte à l'extrêmité contraire, en niant même tout contact entre le corps du Sauveur et celui du communiant. On est entraîné si loin par un faux principe touchant le mode de transubstantiation et de présence. On ne veut voir dans l'Eucharistie que le corps glorieux de ce divin Sauveur, et l'on comprend que rien n'en

peut être donné dans la Sainte Communion, puisqu'il ne peut quitter le ciel pour venir dans l'Eucharistie, et n'y pourrait être présent que dans un lieu à la fois, comme l'enseigne expressément saint Thomas. De là ce corps sans étendue et présent comme un esprit que l'on fait à Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Et puis, quel rôle, quelles merveilles on attribue aux accidents du pain et du vin ! Ne serait-il pas et plus simple et plus juste d'attribuer aux éléments matériels de ces deux substances, vraiment transubstantiées au corps et au sang du Sauveur, les changements substantiels, tous les phénomènes dont elles sont le théâtre après leur consécration ? Devenues, en toute vérité, le corps et le sang de ce divin Sauveur, elles doivent être, pour tous nos sens, du pain et du vin, jusqu'à la corruption de leurs apparences. Voilà un miracle vraiment nécessaire à l'Eucharistie.

Ne serait-il pas encore et plus simple et plus juste d'admettre que le corps sacramentel du Christ fait siens les accidents du pain transubstantié ? De graves raisons militent en faveur d'une telle admission.

Que de personnes égarées, ici et là, sur les chemins du désespoir et de la mort éternelle, viendraient, ce me semble, à l'Eucharistie, comme à une source intarissable de consolation, d'espérance et de force surnaturelle, comme à la source même de la vie éternelle, si nous parvenions à la faire briller dans leur esprit sous ses traits véritables, avec une physionomie plus conforme à sa nature, aux enseignements de Notre-Seigneur, de saint Paul, des SS. Pères et de l'Eglise, en même temps qu'à la raison !

Encore un mot de la Sainte Communion avant de clore ce trop long appendice, pourtant si incomplet.

Conviendrait-il de recevoir à chaque communion, même une seule fois, le corps entier du Sauveur ? Y a-t-il apparence qu'il ait été donné ainsi aux apôtres par ce divin Sauveur ?

Est-ce là ce qu'enseigne l'apôtre saint Paul lorsqu'il dit que les communiants sont tous ensemble un seul corps, parce qu'ils participent à un seul et même corps, celui du Sauveur ?

N'est-il pas plus convenable que la communion à ce corps divin et spirituel autant qu'un corps peut être, soit aussi spirituelle que possible, du moins en ce sens : le Christ n'en donnant que la pure substance, que les éléments essentiels, comme un bien commun, comme un lien substantiel entre lui et nous, les corps ayant sur les esprits cet avantage de pouvoir être unis en une seule substance, sous une forme substantielle commune ; forme substantielle qui est dans l'Eucharistie, d'une manière surnaturelle et mystérieuse, l'âme du Christ, personnellement unie à sa divinité et assez grande, assez bonne pour embrasser toutes les âmes, tous les hommes, que cet Homme-Dieu a faits à son image, et qu'il a rachetés, régénérés pour la vie éternelle, en se faisant leur victime et leur aliment !
